

COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 2011 - 20 H 30

Date de la convocation : 25 MARS 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

L'an deux mille onze, le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, LANGOUËT Christophe et VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes, BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Éliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, et PIVÈNE Pascal.

Absents excusés : Mme BENÂTRE Marina, , MM. ANET Olivier, LUTELLIER Raymond, THARAULT Jérémy

Secrétaire de séance : Mme DAVID Gisèle.

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20H30 et il propose de désigner Mme Gisèle DAVID, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. Il remercie vivement Mme Bodelle Trésorière de la Direction des finances publiques à Cossé le Vivien de sa présence à cette réunion du conseil consacrée en grande partie aux questions financières et budgétaires.

Il présente les excuses de Mme BENATRE, MM ANET, LUTELLIER, THARAULT de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

M. LOUAPRE propose qu'à titre exceptionnel, les sujets à l'ordre du jour soient examinés selon le déroulement suivant : Chapitres 7, 2, 3, 5, 6, 9.

Cette suggestion recueille l'assentiment général.

1 – Affaires Générales

Objet 1-1 Personnel communal : définition des conditions de mise à disposition de Françoise HUMEAU, directrice générale entre la Commune de Cossé le Vivien et la Communauté de Communes du Pays du Craonnais

M. LOUAPRE, Maire, rappelle qu'à compter du 1^{er} mai 2011, Mme Françoise HUMEAU directrice générale des services de la ville de Cossé le Vivien aura les mêmes fonctions mais dans une autre collectivité, à savoir la communauté de communes du Pays du craonnais.

A partir du mois d'avril, cette dernière partagera son temps entre ces deux administrations territoriales. Au mois d'avril, l'employeur de Mme HUMEAU est la Commune de Cossé le Vivien, ce sera donc elle qui mettra à disposition de l'établissement de coopération intercommunale sa directrice. A compter du mois de mai, ce sera alors la Communauté de Communes du Pays du Craonnais qui mettra alors son agent au service de la Commune en attendant l'arrivée d'un nouveau directeur des services (d'une nouvelle directrice) à la ville de Cossé le Vivien.

M. LOUAPRE propose qu'une convention de mise à disposition soit signée avec la Communauté de Communes du Pays du Craonnais afin de définir conjointement les conditions de cette mise à disposition. Le coût horaire de Mme HUMEAU comprendra son salaire brut, indemnités comprises, auxquelles seront rajoutées les charges patronales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTE** cette mise à disposition de Mme Françoise HUMEAU, directrice générale

⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer la convention de mise à disposition correspondante.

2 – Cadre de Vie et Communication

Objet 2-1 : Compte-rendu de la commission du 10 mars 2011 - Rapporteur : M. Langouët

Objet 2-1-1 : Composteur collectif : projet d'installation au lotissement de la Minée

M. LANGOUËT, Adjoint, rapporteur de la commission cadre de vie et communication du 10 mars 2011, rappelle que le Pays de Craon a la volonté d'installer des composteurs collectifs sur le territoire. Ce projet est en encore au stade de l'expérimentation. Renazé, Livré la Touche et Cossé le Vivien ont été retenus par le Pays de Craon.

Cette action éco-citoyenne permet de réduire le volume des ordures ménagères et par conséquent de diminuer les coûts de transport et de traitement. Le processus se déroule sans générer d'odeurs ni de pollutions dans un espace propre.

A Cossé le Vivien, ce composteur sera installé au lotissement de la Minée et la gestion sera assurée par deux à trois « Guides composteurs » habitants ce quartier. Leur action consistera à :

- Ajouter du broyat de déchets verts dès qu'un déséquilibre apparaît dans le composteur entre les déchets de cuisine et les produits bruns (branchage, broyat,...) pour éviter la prolifération d'odeurs et d'insectes,
- Retourner et aérer régulièrement le compost afin que le processus fonctionne bien,
- Humidifier le compost si celui-ci est trop sec ou, au contraire, apporter des déchets plus secs (feuilles mortes, branchage, broyat) si celui-ci est trop humide,

- Accompagner les habitants du quartier dans leur pratique du compostage,
- Gérer la distribution et la répartition du compost arrivé à maturation avec les habitants participants,
- Relayer les informations auprès du service environnement du Syndicat Mixte du Pays de Craon.

M. LOUAPRE, Maire, remercie les volontaires qui ont accepté de participer à cette action citoyenne.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 2-2 : Site internet : mise en ligne des menus de la cuisine centrale

M. LANGOUËT, Adjoint, expose :

« Le menu hebdomadaire du restaurant municipal est désormais disponible en ligne sur le site Internet de Cossé le Vivien »

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

3 – Culture

Objet 3-1 : Compte-rendu de la commission du 14 mars 2011 - Rapporteur : M. LANGOUËT

Objet 3-1-1 : Musée TATIN : Bilan 2010 et perspectives

M. PIVENE, rapporteur de la commission culture du 14 mars 2011, indique :

- « Le bilan 2010 du musée est particulièrement positif : 22.642 visiteurs ont été accueillis au Musée ce qui constitue la meilleure fréquentation depuis sa création. Les recettes sont elles aussi en progression et s'élèvent à 101.086€ (y compris la vente de produits dérivés). Le service activité pédagogique génère 15 % de ces recettes.

- La problématique des travaux de restauration des œuvres est toujours en instance car il y a un souci avec la peinture. Celle que l'artiste Robert TATIN utilisait n'est plus aux normes (elle contenait notamment du plomb). Le souci repose sur le fait que les agents chargés de la restauration doivent diluer les peintures actuelles de l'ordre de 40% pour respecter la technique de TATIN qui peignait aussi par projection. La superposition de ces points de couleurs très transparents (cf dilution) conférait à son art son singularité.

Compte tenu de l'importance de cette dilution, aucune entreprise spécialisée dans les peintures ne peut donc garantir une durée de vie supérieure à 3 ans concernant la tenue de ses produits dans le temps. Il faut donc créer une peinture qui permette de concilier environnement et fluidité, puisqu'il n'en n'existe pas aujourd'hui sur le marché. Des échanges sont en cours avec le Ministère pour y remédier.

Bruno Godivier, directeur du musée, a rappelé que ce sujet est récurrent depuis sept ans et que le risque de voir disparaître dans sa totalité la polychromie du musée demeure un problème majeur. Il apparaît donc vital de trouver une solution rapidement...

- Concernant les activités pédagogiques, le musée reçoit en moyenne 5.500 enfants et environ 3.000 ont été refusés pendant l'année 2011. Les nouveaux locaux en cours de restauration dans les anciens bâtiments de la ferme de la Frénoise permettront d'améliorer la qualité de l'accueil et d'augmenter le nombre d'enfants. Dans cette hypothèse, se posera sans doute la problématique de création d'un nouveau poste.

Les visites scolaires sont sur réservation. Durant toute l'année scolaire pendant les vacances, des personnes handicapées et des jeunes de centres de loisirs sont accueillis.

- Prix des entrées :

Les augmenter apparaît difficile car les tarifs pratiqués au musée sont les plus élevés du sud Mayenne (/ Château Craon, / Refuge de l'Arche)

- Animations 2011 :

- o 1^{er} semestre : Exposition des œuvres de Robert TATIN : Villégiature De l'Atlantique à la Méditerranée du 12 février au 20 juin 2011
- o La Nuit des Musées 2011 du samedi 14 au dimanche 15 mai 2011
- o Les rendez-vous aux jardins samedi 04 et dimanche 05 juin
- o 2^{ème} semestre : Exposition des œuvres de Robert TATIN « d'Avesnières », fils de l'artiste. Cette exposition s'inscrit dans la thématique nationale de l'année de l'Outre-mer. Il est noté que le musée Tatin est le seul musée au niveau régional qui ait répondu à cette thématique proposée par le Ministère de la Culture en 2011.

- Projets :

Un projet régional d'Inventaire de la faune et de la flore est à l'étude en partenariat avec Cossé le Vivien et Denazé (2012-2015). Il consiste à dresser un Inventaire de la faune et de la flore sur 3 ans

Le coût est estimé à 3000 € pour les 3 ans pour les 2 sites -après les subventions de 60%-

Considérant la cohérence de ce projet par rapport à la politique municipale, notamment celle du respect de l'environnement conduite et développée dans le cadre de la restauration d'une zone humide à la prairie des peupliers, la commission propose d'émettre un avis favorable au projet ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **PREND NOTE** de ces informations positives concernant le bilan de l'année 2010 du musée Robert TATIN.

⇒ **VALIDE** l'ensemble des projets exposés.

Objet 3-1-2 : Cinéma : point sur la programmation

M. PIVENE, rapporteur de la commission culture du 14 mars 2011, indique :

- « Le film Peter Pan projeté le du 02.02.2011 a connu un vif succès. Il est noté que lorsque les films sont trop longs, il conviendrait de prévoir un entracte. De même, il est important de respecter la capacité d'accueil de la salle Saint Exupéry afin de respecter les règles de sécurité.

Prochaines séances

- o 12 mai 2011 : FATMA Film de Khaled Ghorbal France / Tunisie, 2002.
- o 05 juillet 2011 : Les Rebelles de la forêt (dessins animés)

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations

4 – Affaires Scolaires - Enfance

Néant

5 - Urbanisme

Objet 5-1 : Révisions simplifiées n° 1, 2, 3 et 4 et modification n° 3 du PLU : lancement d'une procédure conjointe

M. FOUCHER, Adjoint, propose d'annuler la délibération n° 5-4-5 du 3 février 2011, le formalisme de la délibération étant insuffisant et de nouveaux points étant encore à rajouter depuis cette même séance de conseil municipal.

Il rapporte :

« Conformément aux dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, ainsi que celles des articles R 123-15 à R 123-25 du code de l'urbanisme qui transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme, il revient aux communes de décider de leurs révisions simplifiées d'un plan local d'urbanisme (PLU). »

Les points à aborder sont les suivants :

Révisions simplifiées n° 1, 2 et 3

- « Révision simplifiée n° 1 : Extension à la marge des zones constructibles : lieux dits les Fourneries » **et la Gousserie**
- Révision simplifiée n° 2 : **Projet d'intérêt Général pour sauvegarde du patrimoine bâti et diversification de l'offre de logement communale**
Lieux dits la Petite Haie Richard et la Petite Haute,
- Révision simplifiée n° 3 : **Projet d'intérêt général pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'activités entraînant la réduction d'une protection contre les nuisances** (réduction de 50 à 20 mètres de la zone tampon)
- Révision simplifiée n° 4 : **Ouverture à l'urbanisation de la Z.A. des Platanes entraînant la** réduction d'une zone Nh au profit de la zone 1Aue et l'agrandissement de la zone A aux dépens de la zone 1Aue

Modification n° 3

- **Projet 1** : bâtiment pomologique : modification de la règle d'implantation des bâtiments
- **Projet 2** : mise en place de deux emplacements réservés pour le compte et à la demande du Conseil Général 53 :
 - Au droit de la route de Cosmes en direction de Cossé le Vivien, sur 700 mètres environ en face du Musée.
 - Élargissement carrefour entre la RD 124 et RD 251
- **Projet 3** : permettre l'extension des activités en campagne dans des secteurs ciblés (création d'un secteur Na) et supprimer les possibilités d'extension d'activités dans le secteur Nh.

M. FOUCHER propose de lancer conjointement les procédures de révisions simplifiées n° 1, 2, 3 et 4 du PLU et la modification n° 3 du PLU et de profiter de cette occasion pour intégrer dans les annexes informatives de son PLU, le classement sonore des infrastructures de transports terrestres qui constitue un dispositif réglementaire préventif. Ce dernier se traduit par la classification du réseau de transports terrestres en tronçons auxquels est affectée une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit », dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE :**

1- D'annuler la délibération n° 5-4-5 du 3 février 2011

2 -de prescrire les révisions simplifiées n° 1, 2, 3 et 4 du PLU conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme afin de pouvoir donner suite aux projets précédemment décrits et de conduire conjointement la modification du PLU n° 3,

3 -de mener la procédure liée aux révisions simplifiées n° 1,2,3,4 du PLU selon le cadre défini par l'article L 123-13 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,

4 -de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : information du public concernant l'avancement des études par voie du journal local « l'Ami Cosséen », affichage, mise à disposition des dossiers et d'un cahier de remarques, site Internet de la ville ou tout autre moyen jugé utile,

5 - de se conformer aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme concernant les publicités (affichage) à opérer par rapport à la présente décision et toutes autres délibérations liées.

6 - de demander, conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, la mise à disposition des services de la DDT pour assurer le conseil et l'assistance aux procédures

7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude des révisions simplifiées n° 1, 2, 3 et 4 et de la modification n°3 du PLU seront inscrits au budget primitif 2011 du budget principal.

Objet 5-2 : Révisions simplifiées n° 1, 2 et 3 et modification n° 3 du PLU - Contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet ART DE VILLE - : Signature d'un avenant n° 1

M. FOUCHER, Adjoint, explique qu'un projet d'extension de la Z.A. des Platanes vient d'être accepté par le Pays de Craon. Au moment de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ART DE VILLE, ce point n'a donc pas été inclus dans la commande.

Il propose donc d'ajouter au contrat de 4.000 € H.T. une prestation de 1.800 € H.T. comprenant 1 réunion et 3 jours de travail (modification du PADD-Projet d'Aménagement et de Développement Durable-, esquisses d'aménagements, modification du zonage etc)

Il précise que compte tenu de tout le travail déjà produit par me DION, une nouvelle mise en concurrence apparaît impossible sur le fond. De plus, ce point à ajouter au projet de modification n° 3 du PLU de la Commune est initié par le Pays de Craon.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 de 1.800 € H.T. à apporter au contrat de maîtrise de l'œuvre du cabinet ART DE VILLE.
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer l'avenant n°1 correspondant.

Objet 5-3 : Contournement de Cossé le Vivien - Création d'une réserve foncière : Achat des terres agricoles du lieu-dit Thuré et convention de cession signée avec la SAFER

M.FOUCHER, Adjoint, rappelle que par délibération n° 5-2-3 du 7 octobre 2010, le conseil municipal s'est porté candidat pour acquérir auprès de la SAFER des terres situées au lieu-dit « Thuré » afin de créer une réserve foncière dans le cadre du contournement.

La SAFER ayant retenu la candidature de la Commune de Cossé le Vivien, il propose d'acheter les 15 ha 46 a 27 ca sur les bases suivantes :

- *Prix des terrains : 92.776,20 € TTC*
- *Charges accessoires dues à la SAFER : 8.765,87 € TTC*
- *Frais d'actes notariés (7.000 € environ) : à la charge de la Commune de Cossé le Vivien.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **CONFIRME** l'achat des terres du lieu-dit « Thuré » dans les conditions susvisées
- ⇒ **PRÉCISE** que l'achat et les frais seront réglés à l'opération n° 372 « Réserves foncières »
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette acquisition.

Objet 5-4 : Place de la gare : achat des terrains à Réseau Ferré de France cadastrés section F n°460 de 9260 m²

M.FOUCHER, Adjoint, rappelle que réseau ferré de France (RFF) demeure encore propriétaire d'une bande de terre de 9260 m², cadastrée section F n° 460, qui longe la Place de la gare.

Acquérir ces terrains permettrait à la Commune de :

1. Pouvoir accéder directement à la voie verte
2. Créer le séparateur d'hydro-carbures prévu pour la place de la gare
3. Proposer aux Cosséens la culture de jardins familiaux

Compte tenu du classement en zone Ue de la dite bande de terre au PLU, M. FOUCHER propose au conseil municipal de se porter acquéreur de ce terrain sur les bases suivantes :

- Prix de vente : 6.500 € H.T., soit 0,70 € H.T. le m²
- Frais d'actes notariés à la charge de la Commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **CONFIRME** l'achat de la bande de terre de 9.260 m², cadastrée section F n°460, dans les conditions susvisées
- ⇒ **PRÉCISE** que l'achat et les frais seront réglés à l'opération n°368 « Aménagement Place de la Gare »
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette acquisition.

6 – Sport et Vie Associative

Objet 6-1 : Compte-rendu de la commission du 15 mars 2011 - Rapporteur : M. PIVÈNE

Objet 6-1-1 : Nouvelle salle des sports : détermination des besoins en équipements sportifs

M. PIVÈNE, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 15 mars 2011 expose :

« Une présentation de la salle de sport a été faite aux différentes associations sportives et collèges. Celles-ci ont exprimé leurs besoins en matériel.

Il communique les principales demandes :

Volley : 6 platines et 3 filets (nécessité de vérifier la conformité de cet équipement avec le sol sportif)

Saut en longueur : 1 tapis surélevé car il n'est pas possible de faire une fosse

Tennis de table : 7 tables, panneaux de séparation pour les compétitions, 9 marqueurs, 9 table d'arbitrage

Gymnastique : 20 tapis de 2m x 1m »

Le Conseil Municipal,

- ⇒ **PREND ACTE et APPROUVE** le principe de l'acquisition des ces équipements.

7 - Finances

Objet 7-1 : Compte-rendu de la commission du 21 mars - Rapporteur : M. VEILLARD

Objet 7-1-1 : Situation financière 2010 de la Commune de Cossé le Vivien : commentaires de M. VEILLARD, Adjoint aux finances et Mme BODELLE, trésorière

M. VEILLARD, Adjoint, invite Mme BODELLE, trésorière, à exposer la situation financière 2010 de la collectivité.

Celle-ci commente :

« 1-Section de fonctionnement :

• **Recettes de fonctionnement** : Si elles diminuent légèrement dans leur globalité (recettes réelles et recettes d'ordre), s'établissant à 3 172 000€ contre 3 174 000€ en 2009, soit 1074€ par habitant contre 907€ pour les

communes de la même strate, les recettes de fonctionnement réelles sont quant à elles en légère augmentation de 0,6% (+18000€)

Les recettes fiscales (1 376 000€) y compris la fiscalité reversée sont de 466€ par habitant contre 430€

L'ensemble des recettes fiscales représente plus de 45% des recettes de fonctionnement courant.

La DGF se trouve en partie diminuée par rapport aux autres communes ayant moins de ressources fiscales, elle est de 196€ par habitant contre 220€.

On constate une augmentation de l'ensemble des autres produits courants tels les services et le musée.

Cependant le maintien des recettes par rapport à 2009 est essentiellement dû à l'encaissement de l'excédent du lotissement des tilleuls pour 84000€. (2.64% des recettes réelles)

• **Dépenses de fonctionnement** : Elles sont de 2.524.000€ contre 2.343.000€ en 2009, soit 854€ par habitant contre 726€ en moyenne.

Les charges de fonctionnement réelles augmentent 4,5% (soit +106 000€ dont 63 000€ pour la facture au SDEGM)

Le poste « charges de personnel » est en légère diminution (-1.1%) par rapport à 2009, même s'il reste au-dessus des moyennes, mais le musée Tatin, la cuisine centrale, et les travaux en régies nécessitent du personnel supplémentaire.

Les achats et charges externes augmentent de 54000€ mais parallèlement les travaux en régie sont supérieurs de 10 000€

Comme les années précédentes, les charges financières sont en dessous des moyennes avec un montant de 14€ par habitant contre 31€. Le montant des subventions versées n'est qu'en légère augmentation malgré une augmentation de la subvention à l'Ogec (qui représente plus de 50% du poste) de plus de 10 000€

• **Résultat de fonctionnement** :

Compte tenu des éléments ci dessus, le résultat de fonctionnement de 648 000€ est en diminution de 183 000€ par rapport à 2009. Il demeure cependant au-dessus des moyennes départementales.

La capacité d'autofinancement brute c'est à dire retraitée des opérations d'ordre est de 727 000€ ce qui amène une CAF nette 560 000€ en 2010 pour autofinancer les investissements communaux.

• **Ratio Indicateurs** :

1) Coefficient d'autofinancement courant : 0,82 (doit être inférieur à 0,98)

Ce ratio mesure la capacité de couverture des charges et du remboursement en capital des emprunts par les recettes de fonctionnement.

2) Ratio de rigidité des charges de structures : 0,46 (doit être inférieur à 0,54)

Ce ratio mesure le pourcentage de charges par rapport aux recettes de fonctionnement ne pouvant être réduit.

3) Ratio endettement n°1 : encours de dette/produits CAF : 0,32 (doit être inférieur à 1,20)

4) Ratio endettement n°2 : encours de dette/ CAF Brute 1,41 (doit être inférieur à 8 ans)

2. Investissement :

Ressources : L'autofinancement de 560000€ a permis de financer presque 50% des dépenses d'équipement. Diverses subventions pour 130000€ ainsi que le FCTVA de 166 000€ ont complété le financement. Le reste a été prélevé sur le fonds de roulement qui diminue de 305 000€ tout en restant au-dessus des moyennes.

Dépenses : Elles sont dans la moyenne des communes de la même strate. D'un montant de 1 177 000€, elles représentent 399€ par habitant. Cependant elles devraient être supérieures compte tenu des 921 000€ de restes à réaliser en dépenses.

Autre dépense est le remboursement en capital des emprunts de 167 000€.

3. Endettement de la commune :

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2010. Celui destiné à financer la salle polyvalente sera réalisée en 2011 pour 1 500 000€. A fin 2010, l'endettement est modéré et court (fin de l'endettement actuel en 2022 avec des paliers majeurs de diminution des échéances à partir de 2013.)

A fin 2010, la situation financière de la commune de Cossé est tout à fait satisfaisante malgré une diminution de la CAF nette.

Le ratio d'endettement encourt de dette sur CAF brute : 1,41 (doit être inférieur à 8)

Une incertitude demeure sur le maintien des ressources fiscales et de la DGF qui pourraient impacter de façon définitive l'autofinancement ».

M. VEILLARD ajoute concernant l'endettement communal :

« PREVISION DE L'ENDETTEMENT PLURIANNUEL A VENIR APRES INTEGRATION D'UN EMPRUNT DE 1.500.000 € :

Le tableau prévisionnel des emprunts du budget principal avec la prise en compte de l'emprunt de 1 500 000€ aura un pic d'annuité de 278 778€ en 2012, elle sera 241 912€ en 2014 (fin de mandat), contre 281 926€ en 2008 (début du mandat) et pour mémoire l'annuité était de 377 520€ en 2003 et de 504 000€ en 2001 ».

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces commentaires.

Objet 7-1-2 : Approbation des comptes de gestion 2010

M. VEILLARD, Adjoint, donne la parole à Mme BODELLE qui commence par rappeler la définition et l'intérêt des comptes de gestion.

Ce document permet de voir la comptabilité en partie double, contrairement au compte administratif qui ne dispose que d'une partie simple, les comptes de « banque » et « caisse » étant tenus à la trésorerie. Cette spécificité majeure est liée à la règle de droit public qui impose la séparation des ordonnateurs et des comptables afin de garantir l'emploi régulier des deniers publics.

Le compte de gestion permet également de voir l'évolution des postes cumulés. Compte tenu du nombre d'habitants de la Commune, les comptes de gestion sont vérifiés annuellement par la Chambre Régionale des Comptes.

Après présentation des comptes de gestion du budget principal, du budget annexe de l'eau-assainissement, du budget annexe n°3 (Lotissement de «l'Érable»), du budget annexe n°4 (Lotissement de la « Minée»), du budget annexe n°5 (Lotissement des Tilleuls) 2010 dressés et présentés par la Trésorière, Mme BODELLE, et vérification de la concordance de leurs résultats avec ceux des comptes administratifs 2010, **M. Roland VEILLARD, Adjoint aux Finances, soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion 2010 pour approbation.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** les comptes de gestion 2010 pour le budget principal, le budget annexe eau-assainissement, le budget annexe n° 3 (lotissement de l'Érable), le budget annexe n°4 (Lotissement de la «Minée»), du budget annexe n°5 (Lotissement des Tilleuls) 2010 présentés et arrêtés par Mme BODELLE, Trésorière de la Commune de Cossé-le-Vivien.

Objet 7-1-3 : Budget principal et budgets annexes : approbation des comptes administratifs 2010

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Roland VEILLARD, Adjoint aux Finances, délibère ensuite sur les comptes administratifs de l'exercice 2010 dressés par M. LOUAPRE, Maire, ce dernier étant pour cette occasion sorti de la salle du Conseil Municipal étant donné qu'il ne prend pas part au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil ADOPTE les décisions suivantes par budget :

1. Compte administratif principal

Compte Administratif 2010	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 572 639,19	3 220 541,74	1 345 009,33	1 223 130,10
Résultats de l'exercice		647 902,55	121 879,23	
Résultats 2009 reportés		160 000,00	127 383,32	
Résultats de clôture		807 902,55	249 262,55	

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à 18 voix pour et une abstention les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Compte administratif du budget annexe eau-assainissement

Compte Administratif 2010	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	705 617,77	715 004,79	122 794,43	139 886,57
Résultats de l'exercice		9 387,02		17 092,14
Résultats 2009 reportés		319 314,48		118 598,77
Résultats de clôture		328 701,50		135 690,91

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à 18 voix pour et une abstention les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Compte administratif du budget annexe n° 4 (Lotissement de la Minée) :

Compte Administratif 2010	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	526 014,16	655 849,60	315 572,14	520 642,77
Résultats de l'exercice		129 835,44		205 070,63
Résultats 2009 reportés	130 755,91		515 642,77	
Résultats de clôture	920,47		310 572,14	

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à 18 voix pour et une abstention les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Compte administratif du budget annexe n° 3 (Lotissement de l'Érable) :

Compte Administratif 2010	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats de l'exercice		0,00	0,00	
Résultats 2009 reportés	0,00		132 686,00	
Résultats de clôture	0,00	0,00	132 686,00	0,00

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à 18 voix pour et une abstention les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Compte administratif du budget annexe n° 4 (Lotissement des Tilleuls) :

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Administratif 2010				
Opérations de l'exercice	97 110,40	103 230,00	0,00	0,00
Résultats de l'exercice		6 119,60	0,00	
Résultats 2009 reportés	0,00			
Résultats de clôture	0,00	6 119,60	0,00	0,00

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à 18 voix pour et une abstention les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet 7-1-4 : Présentation consolidée des budgets primitifs 2011 et votes correspondants

M. VEILLARD, Adjoint aux Finances, présente les budgets proposés par la commission des Finances du 21 mars 2011 :

B.P 2011	Vote du CM 31.03.11	
	Dépenses	Recettes
Budget principal (Commune)		
Section de fonctionnement	3 295 948,00	3 295 948,00
Section d'investissement	3 990 712,55	3 990 712,55
B.A. Eau-Assainissement		
Section de fonctionnement	1 037 823,00	1 037 823,00
Section d'investissement	356 000,00	658 121,41
B.A. Lotissement de la minée		
Section de fonctionnement	549 497,61	549 497,61
Section d'investissement	531 814,87	531 814,87
B.A. Lotissement de l'Erable		
Section de fonctionnement	142 686,00	142 686,00
Section d'investissement	275 372,00	275 372,00
B.A. Lotissement des Tilleuls		
Section de fonctionnement	6 119,60	6 119,60
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL	10 185 973,63	10 488 095,04

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

B.P. 2011 du Budget principal

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B.P. 2011 du B.A. eau assainissement

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B.P. 2011 du B.A. du lotissement de la minée

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

⇒ **NOTE** et **VALIDE** l'inscription de nouveaux crédits d'études à hauteur de 10.000 € (cf agrandissement du lotissement à proximité de la zone des rues et réduction mineure de cette même zone, l'ensemble étant modifié pour une plus grande cohérence urbanistique)

B.P. 2011 du B.A. du lotissement de l'Erable

⇒ **APPROUVE** et **ARRÊTE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

⇒ **NOTE et VALIDE** l'inscription de nouveaux crédits d'études à hauteur de 10.000 € (cf extension du lotissement de l'Erable à programmer).

B.P. 2011 du B.A. du lotissement des Tilleuls

⇒ **APPROUVE et ARRÊTE** à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet 7-1-5 : Budget annexe des Tilleuls : clôture en fin d'année 2011

M. VEILLARD, Adjoint, explique qu'il n'y a plus de factures à régler sur ce budget et que les 3 parcelles sont vendues.

Il propose donc de le clôturer, après que l'excédent constaté en 2010 (6.119,60€) ait été versé au budget principal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **CONFIRME** la clôture du budget annexe des Tilleuls sur l'exercice 2011.

Objet 7-1-6 : Vote des impôts locaux 2011

M. VEILLARD, Adjoint, informe les conseillers municipaux que les bases de la fiscalité 2011 viennent d'être notifiées aux collectivités (Etat n° 1259 MI).

Il rappelle que la commission finances du 21 mars 2011 qui n'avait pas connaissance de ces données avait prévu un produit fiscal à minima de 949.807 € en intégrant une revalorisation des bases de l'ordre de + 2%.

Il précise que l'évolution des bases se révèle encore très dynamique en 2011. En reconduisant les taux d'imposition à l'identique conformément à l'engagement pris par le présent mandat de ne pas augmenter la pression fiscale, le produit progresse de 15.000 € par rapport à l'hypothèse examinée à la commission finances.

M. LOUAPRE propose alors de voter le taux d'imposition et le produit fiscal attendu comme suit :

Libellés	Bases notifiées en euros	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués en 2010	Taux votés en 2011	Produit voté par le Conseil Municipal en 2011
Taxe d'habitation	2 559 000,00	4,45%	15,29%	15,29%	391 271
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 237 000,00	3,71%	20,03%	20,03%	448 071
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	316 300,00	1,67%	40,03%	40,03%	126 615
CFE					0
TOTAL	5 112 300,00	3,95%			965 957

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité

⇒ **APPROUVE** les taux des impôts locaux comme précédemment énoncés et le produit fiscal attendu correspondant pour l'année 2011.

Objet 7-1-7 : Affectation des résultats 2010

Objet 7-1-7-1 : Budget principal 2011 : affectation des résultats 2010

M. VEILLARD, Adjoint, expose les résultats 2010 suivants quant au budget principal.

1. Section de fonctionnement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 s'élève à + 807 902,55 €.

2. Section d'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 s'élève à - 249 262,55 €.

Il propose d'affecter ces résultats conformément aux propositions de la commission de Finances du 21 mars 2011.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé de clôture 2010 de la section de fonctionnement (+ 807.902,55 €) de le reporter pour :
- 607.902,55 € en recette de la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du BP 2010.
 - 200.000 € en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2010.
- ⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé 2010 de la section d'investissement, - 249.262,55 €, de reporter cette même somme en recette de la section d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du budget primitif 2011.

Objet 7-1-7-2 : Budget annexe eau-assainissement 2011 : affectation des résultats 2010

M. VEILLARD, Adjoint, expose les résultats 2010 suivants quant au budget annexe eau - assainissement.

1. Section de fonctionnement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 s'élève à + 328.701,50 €

2. Section d'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 s'élève à + 135.690,91 €.

Il propose d'affecter ces résultats conformément aux propositions de la commission de Finances du 21 mars 2011

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé de clôture 2010 de la section de fonctionnement (+ 328.701,50 €)
- 28.701,50 € en recette de la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du BP 2011.
 - 300.000 € en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2011.
- ⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé de clôture 2011 de la section d'investissement (+ 135.690,91 €), de reporter cette même somme en recette de la section d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » du budget primitif 2011.

Objet 7-1-7-3 : Budget annexe du lotissement de la Minée 2011 : affectation des résultats 2010

M. VEILLARD, Adjoint, expose les résultats 2010 quant au budget annexe du lotissement de « La Minée ».

1. Section de fonctionnement

Le résultat cumulé l'exercice 2010 de la section de fonctionnement s'élève à - 920,47 €.

2. Section d'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 de la section d'investissement s'élève à - 310.572,14 €.

Il propose d'affecter ces résultats conformément aux propositions de la commission de Finances du 21 mars 2011.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat de clôture 2010 de la section de fonctionnement, - 920,47 €, de reporter cette même somme en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » du budget primitif 2011.

⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé de clôture 2010 de la section d'investissement, - 310.572,14 €, de reporter cette même somme en dépense de la section d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du budget primitif 2011.

Objet 7-1-7-4 : Budget annexe du lotissement de l'Erable 2011 : affectation des résultats 2010

M. VEILLARD, Adjoint, expose les résultats 2010 quant au budget annexe du lotissement de « L'Erable».

3. Section de fonctionnement

Le résultat cumulé l'exercice 2010 de la section de fonctionnement s'élève à 0 €.

4. Section d'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 de la section d'investissement s'élève à - 132.686 €.

Il propose d'affecter ces résultats conformément aux propositions de la commission de Finances du 21 mars 2011.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé de clôture 2010 de la section d'investissement, - 132.686 €, de reporter cette même somme en dépense de la section d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du budget primitif 2011.

Au terme de ces délibérations fiscales, Monsieur Louapre, Maire, tient à remercier M. Veillard, adjoint au finances et les membres de la commission finances pour tout le travail réalisé dans le cadre de la présentation de ces budgets. Il associe également Mme Humeau, Directrice générale des services et Mme Bodelle, Trésorière de la Commune.

Objet 7-1-7-5 : Budget annexe du lotissement desTilleuls 2011 : affectation des résultats 2010

M. VEILLARD, Adjoint, expose les résultats 2010 quant au budget annexe du lotissement des « Tilleuls».

5. Section de fonctionnement

Le résultat cumulé l'exercice 2010 de la section de fonctionnement s'élève à + 6.119,60 €.

6. Section d'investissement

Le résultat cumulé de l'exercice 2010 de la section d'investissement s'élève à 0 €.

Il propose d'affecter ces résultats conformément aux propositions de la commission de Finances du 21 mars 2011.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** concernant le résultat cumulé de clôture 2010 de la section de fonctionnement, + 6.119,60 €, de reporter cette même somme en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2011.

Objet 7-1-8 : Gendarmerie – logements de fonction communaux : dédommagement financier accordé à un locataire ayant installé à ses frais une cuisine incorporée

M. VEILLARD, Adjoint, explique qu'un gendarme ayant quitté ses fonctions et donc son logement à Cossé le Vivien demande à la Commune s'il serait possible de l'indemniser à hauteur de 100 € concernant une cuisine incorporée qu'il a laissée.

Il propose de donner un avis favorable à cette requête.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** d'indemniser ce particulier à hauteur de 100 €.

Objet 7-1-9 : Services techniques – Vente d'un ancien véhicule hors d'usage

M. VEILLARD, Adjoint, explique qu'un vieux véhicule est désormais hors d'usage aux services techniques. Il était donc destiné à la casse. Un particulier bricoleur a malgré tout fait une proposition d'achat à hauteur de 100€.

Il propose de donner un avis favorable à cette requête.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de vendre au particulier intéressé cet ancien véhicule hors d'usage à hauteur de 100 €.

Objet 7-2 : Piste d'élan du complexe sportif de l'Oriette- travaux de réfection : Demande de subvention au Conseil Général

M. VEILLARD, Adjoint, rappelle qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de refaire la piste d'élan de 100 mètres. Cette dernière n'est aujourd'hui plus praticable par les athlètes du fait de la chaussée déformée et de la présence de nombreux trous.

Les travaux consisteront à enlever l'ancien enrobé, reprofiler la piste, y reposer un nouvel enrobé et enfin, y poser un revêtement synthétique multicouche imperméable. Une planche d'appel neuve sera également installée.

Le montant des dépenses est estimé à 30.500 € H.T.

Cette piste sera utilisée par les athlètes du club d'athlétisme et par les 200 élèves du collège de l'Oriette.

Il propose de valider cette estimation et de solliciter une subvention du Conseil Général de 30%.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le montant estimé des dépenses tel que précédemment décrit
- ⇒ **SOLLICITE** une subvention de 30% du Conseil Général, soit 9.150 €
- ⇒ **ARRETE** le plan de financement comme suit :
- Dépenses : 30.500 € H.T.
 - Recettes : 30.500 € H.T.
 - Subvention du CG 53 : 9.150 €
 - Autofinancement : 21.350 € H.T.

**Objet 7-3 : Piste d'athlétisme du complexe sportif de Beausoleil - travaux de réfection :
Demande de subvention au Conseil Général**

M. VEILLARD, Adjoint, rappelle qu'il a été prévu au budget primitif 2011 de remettre en état la piste d'athlétisme de 200 mètres du terrain de Beausoleil.

Cette piste est utilisée par le club d'athlétisme et par les 200 élèves du collège Saint Joseph. Il précise que ces travaux sont urgents et devront être réalisés en juillet 2011 afin que cet équipement soit opérationnel à la rentrée prochaine.

Les travaux consisteront à enlever décaper l'ancien terrain, effectuer les terrassements nécessaires, reprofiler le support, revêtir la piste en quartz rose. L'achat de mobilier urbain sera également nécessaire.

Le montant des dépenses est estimé à 19.350 € H.T.

Il propose de valider cette estimation et de solliciter une subvention du Conseil Général de 30%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le montant estimé des dépenses tel que précédemment décrit
- ⇒ **SOLLICITE** une subvention de 30% du Conseil Général, soit 9.150 €
 - **ARRETE** le plan de 19.350 € H.T.
 - Recettes : 19.350 € H.T.
 - Subvention du CG 53 : 5.805 €
 - Autofinancement : 13.545 € H.T.

8 - Intercommunalité

Objet 8-1 Rencontre avec les professionnels de santé du territoire de la Communauté de Communes

M. LOUAPRE, Maire, rend compte d'une réunion en date du 22 mars regroupant les maires du Bureau de la Communauté de Communes et les différents professionnels du territoire regroupés au sein de Réseau Santé Oudon.

Cette rencontre a permis aux professionnels de la santé d'exposer leurs préoccupations concernant les risques de réduction du nombre de professionnels en activité, les difficultés auxquelles ils seront confrontés et les moyens à envisager pour remédier à cette situation.

De leur côté, les élus ont fait part de leur écoute et de leur volonté d'étudier toutes les solutions proposées par les professionnels en vue d'assurer la relève et d'attirer de jeunes professionnels afin de maintenir un réseau de santé répondant aux besoins de la population.

M. le Docteur Gendry, président du pôle santé de Craon-Renazé, a présenté la démarche réalisée sur ce secteur (mais sans la participation des professionnels du secteur de Cossé le Vivien) en lien avec l'Hôpital local du sud ouest mayennais et qui se traduit par la création d'un pôle santé s'appuyant sur les 2 sites de cet hôpital. Il a rappelé l'avantage qu'il y avait à faire réaliser un diagnostic du territoire par un cabinet spécialisé comme cela s'est fait sur Craon-Renazé. Il a confirmé que le problème concernait bien sûr les élus mais qu'il appartenait aux professionnels de se concerter, de préciser leurs besoins et les moyens à mettre en œuvre pour développer la coordination, permettre aux professionnels de mieux se coordonner et prévoir la construction de nouveaux locaux répondant à ces objectifs.

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND NOTE de ces informations.

9 – Questions diverses

Objet 9-1 Courrier de l'association Vent de Mayenne concernant l'implantation d'un parc éolien à Cossé le Vivien

M. LOUAPRE, Maire, intervient concernant le courrier déposé dans les boîtes à lettres de chaque conseiller municipal par le collectif « Vent de Mayenne » qui se positionne contre l'installation d'éoliennes sur le territoire mayennais. Dans cette missive, il est porté à la connaissance des élus le fait que ce collectif ait demandé à M. LOUAPRE, Maire, d'être reçu par le conseil municipal et qu'il ait reçu d'emblée une réponse négative.

M. LOUAPRE explique qu'effectivement, un courrier a bien été adressé en ce sens à la mairie. Après discussion avec les adjoints, il a effectivement décidé de ne pas donner suite à cette demande dans la mesure où une réunion publique avait déjà été organisée à Cossé le Vivien et qu'il revenait au collectif de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique mise en place spécifiquement à cette fin. Possibilité était également laissée à ce collectif d'organiser une réunion publique s'il le jugeait utile.

M. FOUCHER insiste sur la nécessité de porter à la connaissance du commissaire enquêteur les différentes remarques ou avis des conseillers municipaux qu'ils soient positifs ou réservés quant à ce projet. Le registre d'enquête publique demeurant accessible au public aux heures d'ouvertures de la mairie, chaque citoyen peut s'exprimer par écrit en venant à la mairie en dehors des permanences du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal,

⇒ PREND NOTE de ces informations.

Mme DAVID Gisèle
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H20.

M. LOUAPRE Joseph, Maire	Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. LANGOUËT Christophe Adjoint	M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BODIN Marie- Bernadette	Mme DION Annaïck
Mme GARANGER Marie-Françoise	Mme LAURENT Éliane	Mme MAHÉ Rachelle	Mme MANCEAU Laurence
Mme RAIMBAULT Bernadette	M. BAUDRY Thierry	M. BERTHIER Michel	M. HAMON Guénaël
M. LÉZÉ Gérard	M. PIVÈNE Pascal		